

Direction Générale des Services
Pôle Secrétariat Général
JPB/VB/BJ

N°74/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Désignation du Cabinet RICHER ET ASSOCIES, aux fins d'accompagner la ville de Gonesse, de la conseiller et de la représenter en vue de faire respecter la bonne exécution des marchés, et le cas échéant de pouvoir mener des actions pré-contentieuses ou contentieuses.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant la contestation par certains fournisseurs de la bonne exécution des marchés,

Considérant la nécessité pour la Ville de se faire assister si nécessaire des conseils et de l'accompagnement d'un juriste spécialisé en marchés publics.

DECIDE

- **De désigner** le Cabinet RICHER ET ASSOCIES, Maître KHADIJA KAZOUZ, sis 23 rue d'Orléans 92210 Saint-Cloud, au titre des missions susvisées,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 1^{er} mars 2023

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Pour le Maire et par délégation
La Maire Adjointe déléguée à l'Education
et à la Réussite Scolaire,



Malika CAUMONT



Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le :

01 MARS 2023

Mis en ligne, le : **01 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services
Comme TAILLER

Vincent BRYCHE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Désignation du Cabinet RICHER ET ASSOCIES, aux fins d'accompagner la ville de Gonesse, de la conseiller et de la représenter en vue de faire respecter la bonne exécution des marchés, et le cas échéant de pouvoir mener des actions pré-contentieuses ou contentieuses.

.....
Date de décision: 01/03/2023

Date de réception de l'accusé 01/03/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023DECISION74

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230301-2023DECISION74-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : Décision 74.pdf (99_AI-095-219502770-20230301-2023DECISION74-AI-1-1_1.pdf)